



RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00165

Numéro SIREN : 750 600 595

Nom ou dénomination : A&E PEINTE

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2013 sous le numéro de dépôt 469

« A&E PEINTE »

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE	Société par Actions Simplifiées au Capital de 10 000 euros Siège social : 145 rte de la place 59670 HARDIFORT RCS : DUNKERQUE 750 600 595
22 FEV. 2013	
PV de DEPOT N° 2013 A 467	<u>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2012</u>

L'an deux mille douze,
Le dix-sept décembre, à onze heures au siège social,
Est présente :

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------|-------------|
| - Monsieur PEINTE Antoine, | propriétaire de | 300 actions |
| - Monsieur PEINTE Edouard, | propriétaire de | 400 actions |
| - Madame PEINTE-FONTAINE Aurélie, | propriétaire de | 200 actions |
| - Mademoiselle PEINTE Victorine, | propriétaire de | 100 actions |

Total des actions présentes ou représentées
sur les 10 000 actions composants le capital social. 10 000 actions

Monsieur PEINTE Edouard préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau:

- le texte des résolutions proposées

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- nomination de Commissaires aux comptes

La résolution suivante est ensuite adoptée :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme :

- Monsieur Ludovic TIBERGHIE
Domicilié 81 rue du Pré Catelan à 59110 La Madeleine
En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Monsieur Christophe FREMEAUX
Domicilié 14 rue de Queux de St Hilaire BP 10183 à 59524 Hazebrouck cedex
En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour une durée de six exercices qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Chacun des Commissaires aux comptes ainsi nommés a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

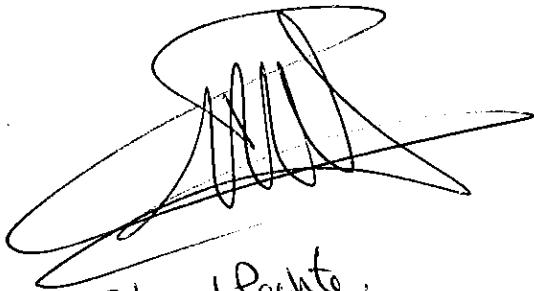
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Président pour procéder aux formalités.

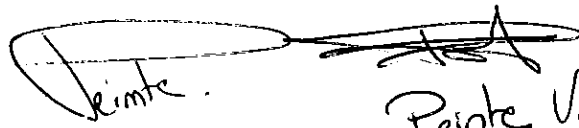
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président.



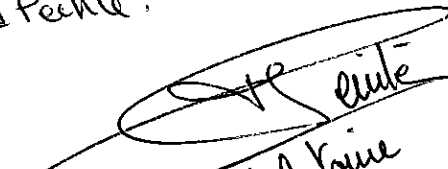
Etienne Pechte.



Peinte Aurélie



Peinte Victorine



Peinte Antoine